

## ITALIE

---

### LES DOCTEURS CASTIGLIONI ET BARBIERI <sup>1</sup>.

Le Comité central milanais de l'Association de secours aux militaires blessés a perdu récemment deux de ses plus fermes soutiens : le président D<sup>r</sup> chevalier César Castiglioni et le secrétaire-général D<sup>r</sup> Augustin Barbieri.

La mort du D<sup>r</sup> César Castiglioni, décédé après une courte maladie, le 8 octobre dernier, dans sa 68<sup>me</sup> année, est un événement bien regrettable pour Milan et pour l'Italie. Il n'était pas seulement un médecin illustre et un aliéniste très-distingué, mais, grâce à ses études, à son noble et ferme caractère, à son zèle dévoué et à sa rare persévérance, il prenait une part active à toutes les institutions médicales, scientifiques et humanitaires de sa ville natale, et il était même appelé le plus souvent à les diriger et à les présider.

Lorsqu'en 1859, les villes de la Lombardie donnèrent le noble exemple de l'appui que la charité privée peut apporter aux moyens officiels, toujours insuffisants au milieu des combats sanglants, et qu'on vit s'élever comme par enchantement de nombreux hôpitaux créés et soutenus exclusivement par le concours des citoyens, le D<sup>r</sup> Castiglioni comprit aussitôt l'esprit dans lequel une œuvre de secours devrait être établie, et, lorsqu'en 1863, l'institution de la Croix rouge se fonda à Genève, il s'empessa de faire participer l'Italie à ce mouvement en y ralliant l'Association médicale, qu'il présidait, et de laquelle sortit la Société italienne de secours aux blessés.

Le projet était à peine éclos, que déjà le D<sup>r</sup> Castiglioni en pres-

<sup>1</sup> Cette notice nécrologique a été rédigée, sur notre demande, par le Comité central italien.

sentait l'extension et l'importance ; il entrevoyait les conséquences qu'on pouvait en tirer dans l'intérêt de l'humanité.

La haute estime que les Comités de Genève, de Paris et de Berlin témoignèrent au président du Comité central milanais, et le vif regret des hommes éminents qui les dirigent, pour la perte du D<sup>r</sup> Castiglioni, sont un hommage rendu à l'amour et au dévouement dont il fit preuve pour le développement de cette œuvre charitable.

Le D<sup>r</sup> Castiglioni était président de l'Institut des sciences et des lettres de Milan, Président de l'Hospice des sourds-muets, Directeur des hôpitaux pour les aliénés de la province milanaise, l'un des Commissaires au bureau de statistique, et l'auteur de nombreux mémoires scientifiques, dont quelques-uns ont obtenu le prix décerné par les Académies étrangères auxquelles il appartenait. Il était membre des ordres des SS. Maurice et Lazare, de l'Etoile d'Italie et de l'Aigle rouge de Prusse.

Le D<sup>r</sup> Augustin Barbieri a été emporté à l'âge de 40 ans par une affection cérébrale, dans toute la vigueur d'un esprit vif et puissant. Jeune encore, il s'était déjà frayé son chemin, et occupait parmi ses collègues une place remarquable et dignement acquise par une intelligence hors ligne, une science profonde, et une activité persévérante et à toute épreuve. Le D<sup>r</sup> Barbieri qui, dès son adolescence, avait fait bravement son devoir de soldat pendant la guerre pour l'indépendance italienne en 1848, et qui avait vu de bien près les misères et les horreurs des champs de bataille, ne tarda pas à se vouer à l'œuvre de la Croix rouge avec une ardeur des plus éclairées et des plus enthousiastes. De même que le D<sup>r</sup> Castiglioni était l'âme du Comité milanais, le D<sup>r</sup> Barbieri en était le bras intelligent et infatigable.

En 1866, après avoir pourvu à tous les préparatifs et à l'ordre du service du Comité, au commencement de la guerre pour la Vénétie, il partit encore une fois pour le champ de bataille, et y remplit dignement son rôle comme chef d'une ambulance de l'association. Il prit aussi une part active au dernier Congrès de Paris, où il représenta le Comité central italien, et y obtint la médaille d'argent.

Dans les questions anatomiques et dans celles de la médecine légale, le D<sup>r</sup> Barbieri jouissait d'une grande autorité. Chirurgien distingué du grand Hôpital de Milan, il y avait rassemblé des do-

cuments nombreux et importants pour la statistique des *Tèniès*, dont il publia un essai, dans un compte rendu chirurgical qui caractérise en même temps l'étendue de sa science et la rectitude de ses préoccupations humanitaires.

LETTRE DE M. LE D<sup>r</sup> PALASCIANO A M. GUSTAVE MOYNIER

M. le D<sup>r</sup> Palasciano, dans une longue lettre adressée à M. Gustave Moynier <sup>1</sup>, soulève un certain nombre de questions dont les unes sont plus ou moins personnelles, les autres sont davantage d'un intérêt général. Nous ne pouvons pas ici les reproduire toutes, ni même y répondre avec autant de détails que nous le désirerions, mais nous ne pouvons pas davantage les passer sous silence, et nous devons tout au moins à l'honorable auteur de les récapituler sommairement, et de lui donner acte de ses réclamations aussi bien que de ses observations.

Tout d'abord, pour en finir avec ce qui n'est que personnel, l'éminent docteur reprochè à M. Moynier d'avoir écrit en 1867, et d'avoir répété en 1870 que, « après un demi siècle d'oubli, l'idée de la neutralité trouva trois apologistes qui la prônèrent presque simultanément à l'insu les uns des autres, et dans trois pays différents, à Naples, à Paris et à Genève. » Un peu plus loin M. Moynier ajoutait : « Le premier en date, le D<sup>r</sup> Palasciano, dans un discours prononcé le 28 avril 1864... » etc. — M. Palasciano nie la simultanéité, et fait observer que son discours a paru 42 jours avant le livre parisien et près d'un an avant le livre genevois.

En second lieu, le docteur italien fait observer qu'il y a, entre son idée et l'idée admise par la Convention de Genève, une différence immense. Il a demandé, lui, la neutralité des blessés en temps de guerre et l'augmentation illimitée du personnel sanitaire ; la Convention de Genève n'a pas admis ce dernier principe, et, si elle a admis l'idée de neutralité, elle l'a appliqué non aux blessés, mais aux ambulances et aux Comités, laissant en quelque sorte les blessés à la discrétion du vainqueur, si les ambulances ou les Comités ne sont pas parfaitement en règle, ou s'ils ont commis un acte qui leur enlève le bénéfice de la neutralité.

<sup>1</sup> Nos 4 à 12 de l'*Archivio di Chirurgia pratica*, août 1870 à juin 1871. Tome VIII, année IV,